



**„C'est bien plus
que mon cœur qui a été brisé“**

**Frauenberatung.EN conseille et soutient les
femmes qui sont confrontées à de la violence
domestique de la part de leurs partenaires.**

Saviez-vous qu'en Allemagne, une femme sur 3 est injuriée, humiliée, dévalorisée devant d'autres personnes, contrôlée en permanence voir menacée par son partenaire ou son ex-partenaire? Saviez-vous qu'en Allemagne, une femme sur 6 fait état de violence corporelle répétée de la part de son partenaire?

Les femmes souhaitent en réalité que leur partenariat et leur famille soient des lieux de tendresse et d'amour, et les conflits en font bien entendu aussi partie. Mais des injures, des explosions de colère, des humiliations et des mauvais traitements du partenaire répétés sont DES SIGNAUX D'AVERTISSEMENT.

Beaucoup de femmes ne savent pas quoi faire dans cette situation. Certaines femmes sont comme paralysées par la peur et n'ont pas confiance dans l'aide d'autres personnes. D'autres se sentent ballottées entre leur amour pour leur partenaire et leur peur de lui. Beaucoup de migrantes ont peur de perdre leur permis de séjour si elles se séparent de leur mari.

Ne restez pas seules avec vos interrogations et vos problèmes. Les collaboratrices de Frauenberatung.EN, sont là pour vous aider !

Reconnaître la violence domestique!

La plupart des gens voient dans le fameux « œil au beurre noir » le symbole de la violence contre les femmes. Mais la violence au sein des partenariats et de la famille* prend beaucoup de visages.

Au quotidien :

- Votre partenaire décide-t-il qui vous avez le droit de rencontrer ou non?
- Votre partenaire vous interdit-il de sortir de la maison ou de téléphoner?
- Est-ce que votre partenaire ne vous donne pas, ou très peu d'argent?
- Vous sentez-vous menacée dans votre partenariat ou avez-vous peur?
- Est-ce que votre partenaire vous a battue, tiré les cheveux, donné des coups de pieds ou étranglée?
- Avez-vous été mariée contre votre volonté ou devez-vous bientôt être mariée contre votre volonté?
- Vous êtes-vous séparée et votre ex-partenaire vous poursuit, vous importune par ses appels téléphoniques, SMS et lettres, ou vous espionne-t-il?

* la personne violente peut aussi être votre partenaire féminine, votre père, frère, celui ou celle qui partage votre appartement etc.

En présence d'autrui :

- Votre partenaire vous a-t-il injuriée, crié dessus ou rabaisée devant d'autres personnes?
- Votre partenaire vous met-il volontairement dans des situations embarrassantes?

Dans la sexualité :

- Êtes-vous poussée à des actes sexuels que vous ne voulez pas?
- Êtes-vous contrainte de regarder des pornos?
- Êtes-vous contrainte à des actes sexuels ou violée?

Autres exemples de violence domestique :

Votre partenaire vous a-t-il menacée :

- d'exercer de la violence sur vous?
- que vous perdriez votre permis de séjour en cas de séparation?
- de vous priver de vos enfants?
- de se suicider?

Que pouvez-vous faire?

Vous adresser à Frauenberatung.EN!

Il est important de parler avec d'autres personnes si vous subissez de la violence domestique. Peut-être avez-vous une amie, un ami ou un parent à qui vous faites particulièrement confiance et qui peut vous procurer un soutien.

Beaucoup de questions peuvent cependant rester sans réponses! Vous pouvez être aidée par Frauenberatung.EN.

Les questions qui se posent souvent dans ce contexte sont :

- Je suis tiraillée par mes sentiments. Que dois-je faire?
- Est-ce que je subis est déjà de la violence, alors qu'il ne me bat pas?
- De quoi vivrai-je si je me sépare? Qu'en sera-t-il de mon permis de séjour?
- Qu'advient-il de mes enfants en cas de séparation?

- Même si je ne veux pas me séparer, comment puis-je me protéger contre la poursuite de la violence?
- Nous vivons déjà séparés, mais il ne me laisse pas en paix?

Si vous subissez une violence aigüe ou si votre partenaire continue à vous menacer et que vous avez besoin de protection : vous êtes chez nous à la bonne adresse.

Nous programmons avec vous la manière dont vous pouvez vous protéger contre la poursuite des violences et vous aidons à trouver un lieu de séjour sûr.

Nous vous conseillons gratuitement et confidentiellement. Nous sommes soumis à l'obligation de confidentialité. Vous décidez vous-même ce que vous voulez faire. Nous ne vous poussons à prendre aucune décision.

En cas de maltraitance et de menaces graves, vous pouvez appeler la police!

Telefon 110

- La police peut exiger de l'auteur qu'il quitte l'appartement, lui confisquer la clé de l'appartement et lui interdire d'y retourner pendant 10 jours. Si la personne éloignée ne respecte pas l'interdiction de retour, appelez immédiatement la police. Vous pouvez rester dans votre appartement et mettre les 10 jours à profit pour vous informer de vos droits et programmer les prochaines étapes (voir vos droits d'après la loi sur la protection contre la violence).
- Si vous en êtes d'accord, la police vous donnera le numéro de téléphone de Frauenberatung.EN, et nous prendrons contact avec vous dans les meilleurs délais. Nous vous conseillons et vous

informons sur vos possibilités légales et sur toutes les autres questions.

- Si vous ne souhaitez pas rester dans l'appartement, la police peut aussi vous aider à vous rendre à un foyer pour femmes, seule ou avec vos enfants.

Si votre partenaire, votre père, frère ou ami vous maltraite ou menace, ça n'est pas une affaire privée, mais une infraction pénale.

Vos droits d'après la loi sur la protection contre la violence !

Dans les cas de violence domestique, la loi sur la protection contre la violence vous permet de **demander qu'une ordonnance de référé (§1 et §2 GewSchG)** oblige à quitter l'appartement, de rompre tout contact et toute approche. Cette demande peut être émise par vous personnellement, avec l'aide de la Frauenberatung. EN ou un avocat/une avocate auprès du TGI du lieu de votre domicile (bureau des demandes légales).

Le tribunal a la possibilité de prendre les ordonnances suivantes pour votre protection :

- De réserver l'appartement/a maison à votre seul usage.
- D'interdire à votre partenaire de s'approcher à une certaine distance de vous.
- Votre partenaire ne doit pas fréquenter des lieux où vous vous trouvez régulièrement (p. ex. appartement, lieu de travail, crèche, école).
- Votre partenaire ne doit prendre aucun contact avec vous (p. ex. en vous appelant au téléphone, par télécopie, lettres, courriels, SMS).

Même si vous n'êtes
pas citoyenne allemande
ces droits valent pour vous!

Informations à l'attention des migrantes :

- Nous pouvons organiser un entretien avec une interprète !
- Le téléphone d'aide en cas de violence contre les femmes 0800 116 016 propose 24h/24 7j/7 un conseil téléphonique gratuit aux femmes confrontées à de la violence dans plus de 17 langues.

Se rendre à un foyer pour femmes!

Des foyers pour femmes dans toute l'Allemagne vous proposent, à vous et à vos enfants, protection et sécurité contre toute autre violence. Le foyer pour femmes dans le district Ennepe-Ruhr est joignable au téléphone jour et nuit. Son adresse est secrète pour votre propre protection. Il vous sera expliqué personnellement au téléphone comment vous rendre en toute sécurité au foyer pour femmes. Vous devez si possible apporter les documents suivants : passeport, acte de naissance des enfants, carte de caisse maladie, acte de mariage.

Vous pouvez joindre le foyer pour femmes dans le district Ennepe-Ruhr au : tél. 02339 - 6292

Vous trouverez des foyers pour femmes dans toute la Rhénanie du Nord-Westphalie en consultant : www.frauen-info-netz.de

Voici comment nous contacter :

- **Frauenberatung.EN :**

58332 Schwelm, Markgrafenstr. 6
Tél. 023 36 - 475 90 91

58452 Witten, Augustastr. 47
Tél. 023 02 - 5 25 96

45525 Hattingen, Talstraße 8,
im Bürgerzentrum Holschentor
Tél. 023 24 - 38 09 30 50

info@frauenberatung-en.de
www.gesine-intervention.de

- **Frauenhaus EN**
Tél. 023 39 - 62 92

- **Numéro d'urgence de la police**
Tél. 110

Compte de dons : Förderverein Frauen helfen Frauen EN. e.V., IBAN : DE05 4525 0035 0012 6005 57